

Conseil Communal de  
Payerne

Commission de Gestion



Rapport 2017

## Table des matières

Table des matières .....	2
1. Rapport du président .....	4
2. Rapport de la sous-commission 1 .....	8
2.1 Déchetterie .....	8
2.1.1 Fonctionnement de la déchetterie .....	8
2.1.2 Ordre à la déchetterie .....	10
2.1.3 Finances .....	10
2.1.4 Perspective d'amélioration.....	11
2.2.1 Fonctionnement du service des eaux.....	11
2.2.2 Finances .....	11
3 Rapport de la sous-commission 2 .....	14
3.1 Administration générale .....	14
3.2 Vignes et caves .....	15
3.3 Domaines et bâtiments .....	16
3.4 Déchets.....	17
3.5 Police administrative .....	19
3.6 Santé.....	21
2. Rapport de la sous-commission 3 .....	23
4.1 Bâtiments.....	23
4.1.2 Remplacement du système de chauffage de l'Hôtel de ville (préavis n° 21/2016) 24	
4.2 Urbanisme.....	24
4.2.1 Demande de crédit complémentaire pour le préavis n° 04/2013 ainsi que nouveaux travaux d'infrastructures supplémentaires et travaux d'aménagements routiers à la rue à Thomas, rue de la Croix-Blanche et rue Montpellier (préavis n° 04/2016).....	24
4.2.2 Modification du PQ La Coulaz (préavis 23/2015).....	24
4.2.3 Demande de crédit d'étude pour l'établissement du PQ Rue du Favez (préavis 20/2015).....	25
4.2.4 Elaboration d'un nouveau plan directeur communal (PDCom) révision des plans de quartier (PQ) du centre historique (préavis n° 15/2009) .....	25
4.3 Routes .....	25
4.3.1 RC 607b, aménagement d'un giratoire à la route de la Fenette, à l'intersection de l'avenue de la Colline et du futur accès au quartier Sansui III (préavis 10/2012) .....	25
4.3.2 Assainissement et maintenance de l'éclairage public (préavis 19/2015) .....	26
4.4 Ventes, achats, échanges immobiliers .....	26

4.4.1	PPA la Coulaz & Achat et vente de terrains à la Coulaz (préavis 07/2004 et 03/2011).....	26
4.4.2	Ventes et achats de terrains industriels « En Champ Aubert et Vuaz Vauchy » (préavis 22/2011).....	26
4.5	Divers.....	27
4.5.1	Préavis en attente (Compte 190.5090.00 et 430.5090.00).....	27
4.5.2.	Adoption d'un crédit-cadre pour les frais d'études d'un avant-projet, d'un projet de construction ou d'un plan d'aménagement durant la législature 2016-2021 (préavis n° 18/2016) .....	27
4.5.3	Quelle vision la Municipalité a concernant les futures infrastructures écolières ? 27	
4.5.4	Comment les espaces de détente vont-ils évoluer à Payerne ?.....	28
4.5.5.	Comment les parkings dans « l'hyper centre » vont-ils évoluer ? .....	28
4.5.6	Comment voyez-vous la concurrence de la future Migros pour « l'hyper-centre » ? .....	29

## 1. Rapport du président

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission nommée par le Conseil Communal pour l'étude de la gestion et des comptes 2016-2021 a l'honneur de vous présenter son rapport.

La commission est composée des membres suivants :

Monsieur René Besançon  
Monsieur Serge Blaser  
Monsieur Francesco Delle Donne  
Monsieur Serge Grognez  
Monsieur Nicolas Schmid  
Monsieur Christian Marguet  
Monsieur Jocelyn Canope  
Madame Delphine Morisset  
Monsieur Juan Carlos Regadera (Président)

Conformément à l'art. 52, al. 4, let. J du règlement du Conseil Communal, la Commission de gestion vous fait part du rapport sur le résultat de ses investigations.

Ainsi, la commission s'est réunie 5 fois en séance plénière entre les mois d'octobre 2017 et d'avril 2018.

Le tableau de la page suivante illustre l'organisation de la Commission de gestion pour la législature.

Présidence : Juan Carlos Regadera (PSIP), Vice-Présidence : René Besançon (PLR)		
Sous-commission 1	Sous-commission 2	Sous-Commission 3
Francesco Delle Donne (PLR)	Serge Blaser (PLR)	Nicolas Schmid (PSIP)
Serge Grognez (PSIP)	Delphine Morisset (UDC)	René Besançon (PLR)
Christian Marguet (UDC)	Juan Carlos Regadera (PSIP)	Jocelyn Canope (UDC)

INFRASTRUCTURE SÉCURITÉ SPOP	BÂTIMENTS FORMATION SPORTS	ADMINISTRATION GÉNÉRALE PROMOTION ÉCONOMIQUE VIGNES CULTURE	FINANCES AFFAIRES SOCIALES SANTÉ	URBANISME ET TRAVAUX ABBATIALE
A. JOMINI	J. MORA	C. LUISIER BRODARD	E. KÜNG	A. BERSIER
Service des eaux	Bâtiments divers, bâtiments scolaires concierges et ateliers	Administration générale	Santé HIP/HZP	Urbanisme, police des constructions et salubrité
Réseau d'égouts/STEP	Sports et places de sports	Ventes, achats, échanges immobiliers	Affaires sociales, service communal	Travaux
Domaines et forêts	Abattoirs/Déchets carnés	Promotion économique, Aéropôles, Coreb/ARBV	Centre social régional/Agence d'assurances sociales	Voirie
Location de terre	Ecoles	Archives	Cultes	Routes
Cours d'eau		Informatique		Eclairage public
Cimetière/Inhumation		Vignes et caves		Parcs et Promenades
Police administrative/ Feu/ PCi		Office du tourisme		Abbatiale
SPOP		SIC		Musée
Déchets ménages		Culture (sauf Abbatiale et musée)		Abbatiale
Cité de l'énergie				

L'année 2017 aura permis à notre exécutif communal de trouver ses marques et de poursuivre dans la mise en œuvre de différents objectifs fixés dans leur programme de législature 2016-2021.

Continuer à améliorer l'image de notre ville et la qualité de vie de chaque payernois reste une des priorités fixées par notre Municipalité. Que ce soit au travers des travaux de mise en valeur de l'Abbatiale et à terme de la place du marché, l'« Action Ville Propre », ou encore l'aménagement d'un passage piéton sécurisé à l'avenue Général Jomini et d'une place de dépose d'élèves au collège Derrière La Tour, les autorités payernoises continuent d'œuvrer dans le développement harmonieux de notre cité.

Dans cette même optique, la mise en place d'une ligne de bus urbaine, prévue initialement en décembre 2017 et finalement reportée d'une année, devrait permettre d'améliorer à la fois l'accessibilité à notre centre-ville aux habitants des quartiers périphériques et notre politique de stationnement.

Le maintien de nos commerces majeurs au centre-ville reste également un facteur important dans l'identité de Payerne et pour certains un critère de choix résidentiel. Avec l'avancement du projet du nouveau centre commercial Migros, la Municipalité poursuit ses efforts pour améliorer l'attractivité commerciale de notre centre-ville.

La Commission de gestion relève la volonté et l'implication constante de la Municipalité dans la mise en œuvre de son programme de législature, et se réjouit de la concrétisation future des améliorations projetées pour notre ville.

Finalement, nous tenons à remercier l'ensemble de la Municipalité, les différents chefs de service ainsi que l'ensemble du personnel communal pour leur disponibilité dans le cadre des visites et des entretiens indispensables à l'accomplissement du mandat de la Commission de gestion.

## Conclusions :

Après avoir pris connaissance *du rapport de la Municipalité de Payerne sur sa gestion durant l'année 2017*, la commission de gestion vous propose Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers :

1. D'accepter tel que présenté la gestion de l'exercice 2017 de la Commune de Payerne.
2. D'en donner décharge à la Municipalité et aux services intéressés.
3. D'en donner décharge à la Commission de gestion.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission de gestion  
Le président



Juan Carlos Regadera

Payerne, le 29 avril 2018

## 2. Rapport de la sous-commission 1

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion N° 1 était composée de Messieurs :

- Christian Marguet
- Serge Grognez
- Francesco Delle Donne (président rapporteur)

La sous-commission a tenu 4 séances entre le mois de novembre 2017 et le mois de mars 2018 en sus des séances plénières.

La sous-commission remercie le Municipal responsable, les chefs de service ainsi que les responsables de secteurs pour leur disponibilité et leurs réponses avisées, dans une atmosphère de travail franche et constructive.

### 2.1 Déchetterie

#### 2.1.1 Fonctionnement de la déchetterie

La commission de gestion dans son ensemble a souhaité connaître le fonctionnement de la déchetterie.

La commission a été accueillie sur le site, le 15 février, par le Municipal André Jomini, le chef de service Norbert Carrel, le chef de service Daniel Perrin et le responsable de la déchetterie Alexandre Zurkinden.

Tous les échelons hiérarchiques étant représentés, on a demandé à connaître l'organigramme des départements concernés.

La déchetterie fonctionne de la façon suivante :

Dicastère des Déchets, service des Infrastructures, secteur Assainissement :

1 responsable, 1 remplaçant, 9 personnes auxiliaires pour le samedi et certaines soirées.  
Pour une journée de travail standard, les présences sont de 1 à 4 personnes selon l'affluence avec la surveillance ponctuelle des macarons d'accès y comprise.

Les plages horaires ont été aménagées en fonction de la fréquentation déterminée par sondage. Celles-ci tiennent compte des statistiques et des souhaits majoritaires de la

population. Il n'est malheureusement pas possible de répondre à toutes les demandes individuelles.

Quand la déchetterie est fermée, le personnel est occupé aux vidanges des bennes, au nettoyage de la place et/ou est à disposition des services communaux.

Une personne est aussi affectée au ramassage des ordures en ville avec le camion poubelle provenant d'une entreprise privée, sous contrat avec la commune pour une durée de 4 ans.

Le contrôle d'accès à la déchetterie se fait seulement par le macaron avec son numéro d'identification qui est en relation avec le contrôle des habitants.

Les propriétaires de biens immobiliers sur sol payernois mais qui ne résident pas dans la Commune payent une taxe forfaitaire identique à celle des citoyens et reçoivent un macaron d'accès à la déchetterie. Les personnes qui n'ont pas le statut de résident secondaire n'ont pas accès à la déchetterie. Sur demande, le macaron d'un jour peut être délivré. Ce macaron peut être obtenu par tout le monde pour autant que l'on amène à la déchetterie des déchets provenant du territoire de Payerne. La demande de ce macaron se fait auprès du chef de service et c'est le secrétariat de la Direction des travaux qui, après contrôle, transmet l'autorisation de délivrance sur SPOP. Après utilisation, les cartes sont récupérées par le personnel de la déchetterie. Le nombre de demande de macaron journalier est d'environ une vingtaine par année.

Les entreprises et les commerces payernois n'ont pas accès à la déchetterie.

Lors de nos divers passages comme utilisateurs, nous constatons souvent que des véhicules avec des plaques autres que VD se présentent avec un macaron collé sur le pare-brise. Selon Monsieur le Municipal André Jomini, il s'agit principalement d'habitants de Payerne qui possèdent seulement un véhicule professionnel immatriculé dans un autre canton utilisé aussi pour usage privé.

### 2.1.2 Ordre à la déchetterie

Le site n'est pas équipé de vidéo-surveillance, mais depuis que certains déchets sont compactés, la déchetterie est moins visitée la nuit et est nettement moins intéressante pour les voleurs.

Le personnel constate qu'il y a aussi de moins en moins de dépôts sauvages hors du site. Si des déchets sont trouvés, ils sont analysés et si le contrevenant est identifié, celui-ci est dénoncé et amendé.

Depuis l'interdiction de pouvoir récupérer certains déchets sur le site durant les heures d'ouverture, la fluidité s'est nettement améliorée.

Les utilisateurs non coopératifs sont rares et si le cas se présente, le personnel arrive régulièrement à raisonner l'individu. Le personnel de la déchetterie a salué l'intérêt porté par la Commission concernant leur intégrité physique et morale.

### 2.1.3 Finances

La sous-commission a désiré connaître les coûts et apports que génère la déchetterie :

La collecte des déchets par Haldimann a coûté, en 2017, CHF 89.—/to

L'incinération s'élève à CHF 167.—/to

La location de la benne compactant les déchets encombrants s'élève à CHF 300.—/mois

Les autres locations de bennes sont comprises dans le prix du transport et de la décharge.

En 2017, cela représente près de 2576 tonnes de déchets incinérés et/ou mis en décharge.

Ci-dessous, le détail en coût par tonne des différents déchets négociables:

Type déchet	Coût en CHF par tonne
<b>Le verre, couleurs séparées</b>	100
<b>Le PET</b>	200
<b>Le papier</b>	40
<b>Le fer blanc et l'aluminium</b>	70
<b>La ferraille ordinaire</b>	100
<b>Les batteries</b>	500
<b>Les fils en cuivre</b>	1500

Il faut préciser que les taxes, prélevées sur les marchandises neuves, sont en fait des TAR (taxes anticipées de recyclage). Elles ne couvrent en général pas les charges de transport et de décharge.

Seuls, le verre, le PET, le papier, les objets métalliques et les fils en cuivre, sont bénéficiaires. D'autres types de déchets peuvent l'être parfois, en fonction de la quantité, pour autant que l'on diminue le nombre de transports.

En 2017, cela représente près de 2512 tonnes de déchets recyclés.

La collecte des déchets spéciaux est organisée par la COREB. Celle-ci a son centre à Payerne et diverses communes de la région peuvent y amener les déchets spéciaux, sans engager de coûts supplémentaires, tout étant facturé.

Selon le rapport de la Commission des finances, les coûts de gestion de la déchetterie sont inadaptés pour la législature actuelle.

La commission des finances s'est basée sur le budget de l'année 2018 qui bouclait avec un déficit de CHF 15'400.—. Ce budget comprend une dépense de CHF 20'000.— pour la suite de l'action « Ville propre », décidée en 2017 par la Municipalité. Il est important de relever que les comptes depuis 2013 bouclent avec une mise en provision.

Ce compte peut éponger plusieurs années de déficit puisqu'il s'élève à fin 2016 à CHF 335'698.92.

#### **2.1.4 Perspective d'amélioration**

La taille de la déchetterie fait l'objet d'une étude d'agrandissement, car elle devient trop petite.

## **2.2 Service des eaux**

La commission de gestion dans son ensemble a souhaité connaître le fonctionnement du service des eaux.

### **2.2.1 Fonctionnement du service des eaux**

Le service des eaux fonctionne de la façon suivante :

Dicastère du Service des Eaux, Service des Infrastructures, secteur de l'eau, 1 chef de secteur et 4 collaborateurs.

Chaque collaborateur de ce service est mis à contribution pour le service de piquet toutes les 5 à 6 semaines.

Si une intervention doit se faire, la personne de piquet avec l'aide d'une entreprise privée de génie civil se doivent d'agir rapidement. En cas d'intervention majeure, cette personne peut faire appel à d'autres collaborateurs de son secteur.

### **2.2.2 Finances**

La sous-commission s'est demandé si, suite à la mise en place du système de gestion électronique des postes de contrôle, une économie en personnel a pu être réalisée. La Municipalité nous a confirmé qu'effectivement une économie de 150 heures par année a été générée.

Suite aux modifications tarifaires apportées en 2013 et au rapport des comptes présenté fin 2017 (position bénéficiaire), la sous-commission a souhaité savoir si l'augmentation de l'abonnement de location du compteur est corrélée avec les augmentations des charges du

Service des Eaux, les taxes devant en principe correspondre le plus possible à la consommation d'eau.

La réponse de la Municipalité se base sur les obligations légales :

La loi cantonale sur la distribution de l'eau de 1964 état au 01.08.2013 dit aussi à son art. 14 al. 5: Les taxes sont calculées de manière que, après déduction de subventions éventuelles, les recettes permettent de couvrir les dépenses, notamment celles d'exploitation, d'entretien, du service des intérêts et de l'amortissement du capital investi ainsi que celles de la création et de l'alimentation d'un fonds de renouvellement, de recherche et d'investissement.

Le règlement communal sur la distribution de l'eau a été soumis à la surveillance des prix de la Confédération préalablement à la décision du Conseil communal. Le Conseil communal en séance du 12 décembre 2013 a suivi les recommandations de la surveillance des prix.

Pour faire ses recommandations, la surveillance des prix se base sur :

- Les comptes annuels des quatre dernières années.
- Les coûts et les revenus des dernières années ainsi que les budgets séparés pour les deux dernières années.
- Un plan d'amortissement pour les installations dans le domaine de l'eau ainsi que la durée d'amortissement.
- Un programme décennal de renouvellement des conduites d'eau selon le PDDE (plan directeur de distribution de l'eau).
- Le plan de financement.
- Les coûts d'intérêts.
- La simulation pour la détermination le nouveau prix de l'eau.

Par conséquent, toutes modifications des tarifs devront faire l'objet d'une analyse de la surveillance des prix.

La surveillance des prix et la DGE (Direction Générale de l'Environnement) ont également analysé l'incidence des taxes de base annuelles et du prix de l'eau.

Pour indication, le prix de l'eau en vigueur dans la commune est de :

- CHF 1,81/m<sup>3</sup> pour l'industrie,
- CHF 1,85 /m<sup>3</sup> pour un immeuble locatif
- CHF 2,26/m<sup>3</sup> pour le bâtiment affecté à l'agriculture
- CHF 3,06/m<sup>3</sup> pour la villa individuelle

Selon la Municipalité, la mise en provision sur le secteur de l'eau, représente environ 15% de la totalité des charges. La provision a été définie afin de respecter le renouvellement des installations, planifié dans le PDDE (Plan Directeur de Distribution de l'Eau). Pour rappel, avant l'introduction du nouveau règlement, cette réserve était négative.

**Pour la sous-commission 1**

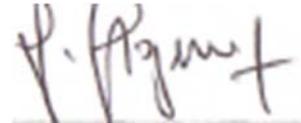
Francesco Delle Donne  
Président rapporteur



Christian Marguet



Serge Gognuz



## 3 Rapport de la sous-commission 2

Monsieur le Président  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion No 2 était composée de Madame et Messieurs :

- Delphine Morisset
- Juan Carlos Regadera
- Serge Blaser (président rapporteur)

La sous-commission 2 s'est réunie à 4 reprises en sus des séances plénières et a rencontré Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Messieurs les Municipaux Eric Küng et André Jomini accompagnés de Monsieur Stéphane Wicht. La sous-commission les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses données à nos différentes questions.

### 3.1 Administration générale

#### 3.1.1 Compte 190.5060.01 Préavis 06/2017 Migration de l'ERP communal GEFI.

**- le changement de système informatique implique-t-il une nouvelle vision de la gestion du personnel ? Entendons par là des changements de processus dans l'exécution des tâches des différents services ?**

Afin de percevoir concrètement les changements qu'implique la migration de l'application Gefi pour les utilisateurs, la sous-commission a souhaité pouvoir bénéficier d'une présentation sur site des nouvelles fonctionnalités. Ceci a pu se faire en date du 22 février. La sous-commission a été reçue par Monsieur le Municipal Eric Küng, accompagné par Messieurs Bernard Moreillon et François Leuthold. Nous tenons ici à les remercier encore une fois pour leur disponibilité et les informations qui nous ont été transmises.

Il y a tout d'abord lieu de rappeler que la démarche de migration de l'application Gefi découle prioritairement de la nécessité de changer l'application à cause de l'obsolescence de cette dernière et non par la nécessité de réviser les processus métiers. Toutefois, l'introduction de nouvelles fonctionnalités aboutira inéluctablement à la révision de certaines pratiques dans une perspective d'optimisation. A ce sujet, il nous a été donné pour exemple la dématérialisation du processus de visa des factures.

Les principaux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus de sélection par le biais d'un atelier, ils ont pu se forger un avis quant aux solutions proposées et par là même avoir une première impression quant aux changements que cette migration va impliquer.

Au jour de notre visite, la gestion des salaires se faisait déjà avec le nouveau système respectant de ce fait le planning intentionnel de migration. La mise en service progressive des autres applications déterminera l'importance des adaptations à apporter à certains processus.

En réponse à notre question, il a été porté à la connaissance de la sous-commission que la migration de l'application Gefi ne devrait pas dans un premier temps influencer sur les effectifs en personnel mais devrait par contre apporter quelques modifications dans certains cahiers des tâches.

Etant donné qu'il est trop tôt pour évaluer l'incidence de ce changement informatique sur l'organisation administrative de la commune, la COGES prévoit d'ores et déjà de s'y intéresser à nouveau l'année prochaine.

## **3.2 Vignes et caves**

### **3.2.1 Compte 331.5030.03 Préavis 21/2013 Aménagement du local du vieux pressoir du Château de Montagny**

**- Quelle est après une année d'exploitation la fréquence d'occupation de ce caveau pour un usage interne ou externe ? Quels sont les types et montants des locations pratiquées ?**

Bien que le caveau de Montagny soit aujourd'hui référencé au « Lavaux Patrimoine Mondial » le bilan après une année d'exploitation laisse apparaître une nette sous-occupation de celui-ci puisque hormis les invitations ou événements organisés par la Municipalité (3 à 4 durant l'année) il y a eu 11 locations ou dégustations durant l'année 2017 pour un prix total encaissé, vins compris, de CHF 4'072.--.

Il est à relever que cette absence de fréquentations ne provient pas des prix pratiqués, ceux-ci étant relativement attractifs et les possibilités d'utilisation variées. Nous avons été informés qu'au mois de décembre 2017 la Municipalité a décidé un nouveau prix de location du caveau fixé à CHF 300.-- et à CHF 150.-- pour les payernois et le personnel communal, ceci afin d'encourager les locations supplémentaires de la part des habitants de la commune. Bien qu'introduites relativement récemment, la sous-commission regrette que ces conditions de faveur n'aient pas été portées de manière plus active à connaissance de la population payernoise, à commencer par une information sur le site internet de la commune. Ceci devrait se faire très rapidement entre autre par le biais d'une prochaine parution du Trait d'Union.

**- Quelles sont les retombées pour la commune des différentes démarches entreprises afin de promouvoir les vins (exploitation du caveau, documents promotionnels, collaboration avec diverses associations, etc...) ?**

Lors du précédent exercice, la sous-commission 2 s'était déjà intéressée quant aux démarches entreprises en vue de promouvoir les vins de la commune, que ce soit par le biais des caveaux ou par toute autre démarche promotionnelle. La Municipalité nous a transmis

juste avant la rédaction du présent rapport une liste des actions entreprises ou à entreprendre, qui sont les suivantes :

- élaboration d'une fiche technique qui précise les conditions de location (avril) ;
- mise à jour du site internet (avril) ;
- offre selon courrier à envoyer aux entreprises de la place (avril) ;
- caveau répertorié sur les sites des Offices du Tourisme de Payerne et de Lavaux (mai) ;
- courrier à la clientèle annonçant les caves ouvertes à Payerne les 1<sup>er</sup> et 8 juin prochain avec un concours dont le gagnant bénéficiera d'une location gratuite du caveau de Montagny ainsi que de 3 bouteilles (mai) ;
- article promotionnel dans le journal Le Trait d'Union (juin) ;
- être répertorié sur les sites des différents blogueurs spécialisés dans le vin et le tourisme (juin).

Etant donné qu'il n'est pas possible en l'état d'évaluer les retombées de ces différentes mesures, la commission de gestion procédera à une nouvelle appréciation de la situation dans une année.

### 3.3 Domaines et bâtiments

#### 3.3.1 Compte 331.5030.04 Préavis 05/2016 Aménagement de 3 appartements et création d'un nouveau système de chauffage à Montagny

##### - Les appartements sont-ils actuellement tous loués ? Quel est l'état locatif ?

Tous les appartements sont actuellement loués. Budgétisé à CHF 45'000.--, le revenu locatif se monte finalement à CHF 48'600.—charges comprises se décomposant de la manière suivante :

- appartement du 1<sup>er</sup> étage : CHF 2'250.—
- appartement des combles (loft) : CHF 1'800.—

Il est à relever que le loyer de l'appartement des combles initialement proposé à CHF 2'000.- a dû être revu sensiblement à la baisse de par les particularités de ce logement qui s'apparente plus à un loft qu'à un logement conventionnel.

La sous-commission s'est inquiétée quant aux risques de vacance en particulier pour le loft. Il nous a été répondu que s'agissant de la première mise en location, ce risque est difficilement évaluable en l'état. Toutefois, les loyers arrêtés étant conformes au marché régional, le cas échéant la quête d'un nouveau locataire devrait facilement aboutir.

La sous-commission tient encore à relever que dans les faits, le rendement locatif est supérieur au chiffre mentionné ci-avant, le 3<sup>ème</sup> appartement étant mis à disposition du

vigneron-tâcheron dans le cadre du contrat-type de vignolage établi selon l'arrêté cantonal du 27 juillet 1994.

Ce préavis n'est pour l'heure pas encore bouclé, la Municipalité restant dans l'attente du versement des subventions pour le chauffage.

## 3.4 Déchets

### 3.4.1 Compte 450.5090.00 Préavis 08/2017 « Action ville propre » et modification du règlement communal de police

La sous-commission a analysé la répartition des dénonciations telle que fournie par la police administrative. Il s'avère que sur les 352 dénonciations s'étalant sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017, 289 (82%) concernent les mégots de cigarettes. Sur la base de cette statistique ainsi que des échos qu'en a fait la presse, la sous-commission se pose un certain nombre de questions

Les questions retenues en lien avec ce préavis sont donc les suivantes :

**- Outre le fait d'être très impopulaire et visuellement pas des plus efficaces, n'a-t-on pas voulu en privilégiant d'amender les fumeurs indécents, rechercher la solution de facilité ou rentabiliser le coût de la campagne ?**

Réponse nous a été donnée par Monsieur le Municipal Jomini que la répartition des dénonciations ne découle pas du temps consacré à la recherche de personnes en infraction par type de déchets mais reflète plutôt le pourcentage du genre de déchets que l'on retrouve sur les trottoirs.

Ainsi, d'importantes périodes ont également été consacrées, y compris de nuit, à l'interpellation de personnes déposant des sacs non-officiels ou de propriétaires de chiens ne ramassant pas les déjections de leur animal. Dans le détail, les dénonciations pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017 se répartissent comme suit :

- sacs non conformes :	21
- crachats :	20
- déjections canines :	4
- déchets jetés sur le sol :	18
- mégots jetés sur le sol :	289

Il est évident que sur un même laps de temps il est possible de suivre un plus grand nombre de fumeurs que de propriétaires de chien, d'où les écarts constatés dans la répartition ci-dessus.

**- Quelles sont les retombées suite aux mesures entreprises ? les employés communaux ont-ils réellement constatés une diminution des déchets sauvages ? Si oui peut-on les quantifier ?**

Selon Monsieur le Municipal Jomini, les déchets sauvages ramassés par les employés communaux sont en sensible diminution depuis l'introduction des mesures de sensibilisation et de répression. Toutefois, cette constatation est à relativiser s'agissant d'une opération de répression réalisée en période de froid. La population étant moins encline à sortir, ceci peut également se refléter sur la quantité de détritiques abandonnés sur la voie publique. Dans tous les cas les résultats de cette campagne sont pour l'heure difficiles à quantifier.

Il est à rappeler que dans le cadre du préavis il avait été fait mention d'un budget annuel de CHF 20'000.— alloué au financement d'actions coup de poing réalisées conjointement entre les membres de la Sécurité publique et les employés d'une société privée. Sans vouloir interférer dans la gestion de ce dossier, la sous-commission suggère toutefois à la Municipalité d'étudier la possibilité d'alterner des périodes de sensibilisation avec des périodes de répression. Ainsi, un fumeur surpris à jeter son mégot sur le sol en période de sensibilisation pourrait, par exemple, se voir remettre un cendrier de poche en lieu et place d'une dénonciation.

Il en va de même en ce qui concerne les moyens de quantifier les effets des mesures entreprises. Il serait possible par exemple de déterminer un nombre de fumeurs devant être suivi sur une durée déterminée et d'en extraire le pourcentage donnant lieu à une dénonciation et de reconduire régulièrement cette action. Il serait dès lors aisé de voir si les mesures entreprises dans le cadre de la continuité de cette campagne portent réellement leurs fruits et se concrétisent par une diminution notable du pourcentage de personnes sanctionnées.

En résumé, la sous-commission à l'impression que la Municipalité a élaboré un concept visant à atteindre son objectif sans pour autant définir les possibilités ou les moyens à mettre en œuvre afin d'en évaluer concrètement le résultat.

**Vœu no 1 : Que la Municipalité établisse un plan de mesures concrètement évaluables afin de déterminer les retombées effectives de la campagne « Action ville propre ».**

**- Quels sont les commerces ayant reçus des cendriers extérieurs ? Ceux-ci ont-ils été proposés aux seuls bars et restaurants et si oui pour quelles raisons ? N'aurait-il pas été judicieux d'offrir un cendrier de poche aux personnes interpellées. A-t-on pensé à cette mesure et si oui avait-elle été estimée quant à son coût ?**

Conformément à la teneur du préavis, la Commune a mis à disposition des cafés restaurants du centre qui en émettraient le désir des cendriers sur pieds destinés à encourager les fumeurs à y déposer leurs mégots. Cette mesure fort appréciée par les principaux intéressés risque toutefois de se retourner contre les autorités communales avec l'arrivée des beaux jours. Ces dernières pourraient se voir reprochées de contribuer aux rassemblements en devanture des établissements publics particulièrement en fin de soirée.

## 3.5 Police administrative

En marge des investissements ouverts, différentes questions ont été soulevées.

### 3.5.1 Politique de stationnement

Celle-ci étant un perpétuel sujet de débat, la sous-commission aimerait connaître la vision de la Municipalité à ce sujet.

Les questions retenues en lien avec ce sujet sont les suivantes :

**- Est-ce que des passe-droits ont été délivrés. Si c'est effectivement le cas quels en sont les bénéficiaires et sur quelle base ceux-ci sont-ils accordés ?**

En réponse à notre question il est porté à connaissance de la sous-commission qu'il n'existe pour l'heure aucun passe-droit. Des cartes journalières en nombre restreint sont ponctuellement mises à disposition des collaborateurs communaux en fonction des besoins. L'utilisation de celle-ci doit impérativement être justifiée par la nécessité d'utiliser son véhicule privé dans le cadre de son activité professionnelle.

**- le choix du système de contrôle nous semble peu rationnel. D'autres systèmes ont-ils été étudiés ?**

Dans le cadre de nos travaux nous avons demandés à pouvoir disposer de l'inventaire détaillé des amendes d'ordres délivrées au cours de l'année écoulée. Celles-ci se répartissent comme suit :

- stationnement hors case :	453
- dépassement du temps de stationnement :	3'640
- recharge interdite ou tourné le disque :	150
- indication d'une fausse heure de stationnement :	725
- pas de ticket de stationnement :	1'185
- pas de disque :	2'954
- autres :	1'042

D'emblée on constate au vu de ces statistiques le faible nombre d'amendes d'ordres délivrées pour une recharge interdite ou pour un disque tourné. La problématique des voitures ventouses existe depuis de nombreuses années et pour l'heure aucun remède ne semble exister pour y remédier. Pour notre part il nous semble primordial de trouver une solution à cet état de fait, celui-ci étant une perpétuelle source de mécontentement tant de la part de certains commerçants que des chalands.

La sous-commission s'est dès lors posé la question de savoir si la Municipalité s'est informée quant à l'existence d'autres moyens de contrôle que celui actuellement en vigueur dans notre Commune. Il est fort probable au vu de la multitude d'applications disponibles, qu'un système informatique, simple et peu encombrant, existe qui simplifierait grandement le travail des collaborateurs de la Sécurité publique. Selon Monsieur le Municipal Jomini, aucun

système concluant n'existe actuellement sur le marché mais la Sécurité publique se renseigne tout de même régulièrement des évolutions dans ce domaine.

**- Aucun plan de l'ensemble des places de stationnement n'est actuellement disponible, celui-ci étant actuellement en voie de réalisation par M. Dorian Chatelanat, responsable du SIT. A quel horizon ? En l'état quel moyen a-t-on à disposition pour inventorier les places disponibles sur l'ensemble du territoire communal ?**

A l'heure actuelle, la commune ne dispose d'aucune vue d'ensemble des places de stationnements disponibles sur l'ensemble du territoire communal. La couche des places de stationnement dans le SIT (Système d'information du territoire) est en cours de création et devrait être terminée d'ici à la fin de l'été 2018. Pour l'heure seule la couche des zones principales du centre-ville a été créée. Pour le reste l'inventaire se fait actuellement par le biais de relevés ponctuels effectués par la Sécurité publique ou les collaborateurs du SIT.

**- Outre les modifications intervenant dans le cadre de certains préavis, qui détermine les emplacements de stationnement, principalement dans les quartiers résidentiels ?**

Ayant constaté la suppression de par sa dangerosité d'une place de stationnement peu de temps après son marquage, la sous-commission a souhaité savoir qui était compétent pour déterminer les emplacements de stationnement, principalement dans les quartiers résidentiels. Il nous a été répondu que ceux-ci sont définis par la Sécurité publique qui se base sur les normes légales pour leur implantation. La proposition est ensuite soumise à l'accord du secteur de l'Urbanisme et Travaux. La sous-commission suggère dès lors dans certains cas limites de procéder à un test in situ afin d'éviter des frais de marquage et de suppression inutiles.

**- Quels sont les axes que la Municipalité veut prendre dans le cadre de cette politique de stationnement. Proportions de places résidentiels et pendulaires ? analyse des besoins ?**

Pour rappel la politique de stationnement actuelle a été exposée dans le préavis no 07/2013. Les principales mesures décidées en cette occasion sont d'ores et déjà entrées en vigueur et ont démontrés leur efficacité. A ce jour l'axe principal de la Municipalité est de créer le plus possible de places de stationnement en souterrain (projet HRS et Coop – Migros par exemple) afin de diminuer le nombre de voitures ventouses en surface. La proportion des places résidentielles ou pendulaires est déterminée par la grandeur des parkings publics disponibles et de leur éloignement par rapport aux habitations et aux commerces, ainsi que de la demande de macarons.

Concernant les besoins, il a été porté à la connaissance de la sous-commission qu'il existe actuellement une liste d'attente allant jusqu'à 3 mois pour les résidents de certaines zones. Cette situation provient de la volonté de restreindre la délivrance des macarons aux résidents afin d'en faire profiter la clientèle des magasins. Diverses mesures ont d'ores et déjà été prises en vue de limiter ou de réduire la demande de macarons, consistant d'une part à limiter à une unité le nombre de macaron par ménage et à revoir à la hausse le prix des macarons.

**- Concernant la vente obligatoire des places de stationnement aux nouveaux commerçants, quel est le prix, la détermination des besoins ? A-t-on comparé la situation avec d'autres villes ? Ne risque-t-on pas de décourager l'implantation de nouveaux commerces en ville de Payerne ?**

Une taxe compensatoire de CHF 6'000.—par place de stationnement est perçue en cas de transformation ou de changement d'affectation. Cette contribution est exigée lors de la délivrance du permis de construire et le nombre de places devant être compensées définit selon un coefficient prenant en considération l'affectation et la surface du commerce.

En réponse à la question posée, Monsieur le Municipal Jomini nous informe que cette pratique est courante et ne semble pas avoir découragé l'implantations de nouvelles enseignes dans notre ville.

## **3.6 Santé**

### **3.6.1 EMS / Association AZP**

**- La Municipalité a-t-elle établi un état des lieux concernant le futur EMS de la Boverie ? Celui-ci permettra-t-il de satisfaire les besoins en la matière de la population payernoise ? A-t-on anticipé sur le développement futur et le vieillissement constant de la population ?**

A notre question il nous a été répondu que la Municipalité de Payerne n'est pas seule à gérer les futurs besoins de places en EMS. Un comité de 9 personnes représentant les communes de l'ancienne zone hospitalière VII s'occupe de ce dossier. Le nombre de places à prévoir ainsi que le nombre de places pour l'accueil temporaire n'est pas des compétences de ce comité mais décidés par le Canton et le RSNB (Réseau de Soins Nord Broye). Ces estimations prennent en compte les évolutions les plus récentes concernant la taille et la structure de la population ainsi que de la mortalité. De plus, étant donné que les besoins de lits en EMS sont déterminés en particulier à partir de perspectives de population, il convient de s'appuyer sur les perspectives démographiques les plus actuelles tenant compte des contextes politique ou économique qui ont un impact notamment sur les migrations.

A ce sujet, Monsieur le Municipal Küng nous informe que selon les dernières discussions la capacité d'accueil actuellement de 44 lits devrait passer à environs 70 à 80 places pour l'EMS et plusieurs dizaines de places d'accueil temporaires.

**Pour la sous-commission 2**



Juan Carlos Regadera



Serge Blaser  
Président rapporteur



Delphine Morisset

## 4 Rapport de la sous-commission 3

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La sous-commission de gestion 3 était composée de Messieurs :

- René Besançon
- Jocelyn Canope
- Nicolas Schmid (Président-rapporteur)

La sous-commission 3 s'est réunie à 4 reprises, entre les mois de décembre 2017 et mars 2018, en sus des séances plénières. Elle a rencontré Madame la Syndique Christelle Luisier ainsi que Messieurs les Municipaux André Bersier et Julien Mora, accompagnés de Messieurs Stéphane Wicht, secrétaire municipal et Bernard Moreillon, boursier communal. La sous-commission les remercie de leur disponibilité, de la qualité du document de réponses réalisé et de la transparence avec laquelle ils ont répondu aux diverses questions posées.

La sous-commission 3 présente dès lors le rapport suivant.

### 4.1 Bâtiments

#### 4.1.1 Halle des Fêtes, rénovation (préavis 14/2013, 25/2013 et 15/2015)

À la suite du rapport de la commission de gestion 2017, la sous-commission de gestion 3 a voulu avoir des nouvelles concernant les démarches en rapport avec le parquet de la halle des fêtes et les poutres principales de la salle 3.

Monsieur le Municipal Julien Mora nous a premièrement répondu qu'un expert a été nommé par le Juge de Paix. Ce dernier avait jusqu'au 20 mars pour réaliser le rapport qui permettra de définir les responsabilités concernant les détériorations du nouveau parquet. À la suite de ce rapport, la Municipalité prendra les mesures adéquates pour assurer une qualité optimale du sol aux utilisateurs de la halle des fêtes. Concernant les travaux de renforcement de la halle 3, ils sont terminés et le préavis sera donc clôturé de suite. Cependant, les charges des panneaux photovoltaïques ont été correctement calculées et les travaux de renforcement auraient de toute manière dû être entrepris. Les fissures ont été provoquées par un retrait du bois au fil des années.

#### **4.1.2 Remplacement du système de chauffage de l'Hôtel de ville (préavis n° 21/2016)**

Concernant les travaux de remplacement du chauffage de l'Hôtel de Ville prévus en 2016, la sous-commission a voulu savoir où en étaient les travaux et dans quelle mesure le budget allait être respecté. En effet, au vu des dépenses réalisées jusqu'à présent, 142'578 CHF sur 436'000 CHF accordées, il était intéressant de savoir comment les travaux se sont déroulés.

Monsieur le Municipal Mora nous a répondu que les travaux se sont bien déroulés, qu'il reste quelques détails à réaliser et que certaines factures doivent encore être reçues. Toutefois, le budget sera entièrement respecté.

## **4.2 Urbanisme**

#### **4.2.1 Demande de crédit complémentaire pour le préavis n° 04/2013 ainsi que nouveaux travaux d'infrastructures supplémentaires et travaux d'aménagements routiers à la rue à Thomas, rue de la Croix-Blanche et rue Montpellier (préavis n° 04/2016)**

La sous-commission a voulu savoir comment les travaux se déroulaient.

Monsieur le Municipal Bersier nous a répondu qu'il restait encore les travaux de superstructure, d'éclairage, de pavage et de remplacement des conduites d'eau et d'épuration. Ces travaux devraient commencer le 12 mars 2018.

#### **4.2.2 Modification du PQ La Coulaz (préavis 23/2015)**

La sous-commission voulait avoir des explications concernant :

- Les recettes qui apparaissent sur le plan d'investissement ;
- La comptabilisation des factures du Registre Foncier, de l'avocat et du notaire ;
- Les autres dépenses éventuellement à prévoir.

Monsieur le Municipal Bersier nous a expliqué que les recettes sont un moyen de clôturer le compte de résultat afin de le virer au bilan. De plus, les factures du Registre Foncier, de l'avocat et du notaire ne sont toujours pas comptabilisées. Enfin, il reste encore quelques travaux de mise en place de réducteurs de pression vers l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) et à l'avenue des Invuaries.

#### **4.2.3 Demande de crédit d'étude pour l'établissement du PQ Rue du Favez (préavis 20/2015)**

La sous-commission souhaitait savoir pour quelle raison des recettes avaient été réalisées, si le PQ avait été adopté et si de nouvelles mises à l'enquête auront lieu.

Monsieur le Municipal André Bersier nous informe que les recettes étaient également dues au virement du compte au bilan, que le Plan de Quartier (PQ) n'était pas adopté, que certaines modifications y avaient été apportées afin de traiter des oppositions et que ces dernières feront l'objet d'une enquête complémentaire.

#### **4.2.4 Elaboration d'un nouveau plan directeur communal (PDCom) révision des plans de quartier (PQ) du centre historique (préavis n° 15/2009)**

La sous-commission a voulu savoir quelle était la situation du PDCom, de la révision des 6 plans de quartier du centre historique et des démarches entreprises par la Municipalité pour faire avancer le projet.

Monsieur le Municipal Bersier nous a répondu que le PDCom n'est plus obligatoire pour les communes. Quant à la suite à donner à ce préavis, une décision sera prise dans le courant de l'année par la Municipalité. Concernant les 6 plans de quartier du centre historique un partenariat avec la Commission d'Urbanisme, d'Architecture et du Paysage (CUAP) est actuellement en cours pour ce dossier.

## **4.3 Routes**

#### **4.3.1 RC 607b, aménagement d'un giratoire à la route de la Fenette, à l'intersection de l'avenue de la Colline et du futur accès au quartier Sansui III (préavis 10/2012)**

À la suite du rapport de gestion 2017, ce préavis avait déjà retenu l'attention de la sous-commission, c'est pourquoi elle a voulu savoir où en étaient les factures de notaire et du Registre Foncier ainsi que l'état de certaines transactions sur ce compte.

Monsieur le Municipal André Bersier nous a répondu qu'il ne restait plus de facture à payer et que le préavis pourrait bientôt être fermé. Concernant les transactions, ce sont des factures de 2016 ainsi que des reprises de réserves concernant les installations d'égouts et l'épuration des eaux.

#### **4.3.2 Assainissement et maintenance de l'éclairage public (préavis 19/2015)**

Dans le rapport de la sous-commission de gestion n° 3 de 2016, elle s'était étonnée du peu d'argent dépensé pour ce préavis, 235 CHF sur 500'000 CHF accordés. Après une année de plus, toujours aucun montant n'a été dépensé. La sous-commission s'inquiète de cette situation et a voulu savoir si un blocage avait lieu.

Monsieur le Municipal André Bersier nous a informé qu'aucun problème n'a eu lieu. 70% des travaux ont été effectués, mais le Groupe E n'a pas demandé d'acompte. La commune effectue le suivi du préavis et aucune mauvaise surprise n'est prévue.

*Vœu N°1 : Nonobstant les bons rapports entre Groupe E à la commune de Payerne, la sous-commission 3 souhaiterait un suivi plus régulier des dépenses occasionnées par ce préavis.*

### **4.4 Ventes, achats, échanges immobiliers**

#### **4.4.1 PPA la Coulaz & Achat et vente de terrains à la Coulaz (préavis 07/2004 et 03/2011)**

La sous-commission a voulu connaître l'état des achats et ventes de terrains lié au Plan Partiel d'Affectation (PPA) la Coulaz et savoir si ces préavis pourront bientôt être clôturés.

Madame la Syndique Christelle Luisier nous rappelle que ces deux préavis sont prévus en 3 étapes de ventes. La première étant terminée, il reste donc l'étape 2 et 3 à réaliser pour boucler les préavis.

#### **4.4.2 Ventes et achats de terrains industriels « En Champ Aubert et Vuaz Vauchy » (préavis 22/2011)**

La sous-commission voulait savoir quand les recettes des ventes liées à ce préavis seront versées en réserve et quelles mesures doivent encore être prises pour le clôturer.

Madame la Syndique Christelle Luisier nous informe que certains travaux liés au surfacage de la route ne sont pas encore terminés. Une fois ces derniers effectués, la recette sera versée au compte de réserve et le préavis pourra être clôturé.

## 4.5 Divers

### 4.5.1 Préavis en attente (Compte 190.5090.00 et 430.5090.00)

Les préavis en attente avaient déjà été relevés par la sous-commission 3 dans son rapport de gestion 2016. La Municipalité nous avait annoncé que ces derniers n'existeraient plus grâce au crédit-cadre de 700'000 CHF accordé par le conseil communal. C'est pourquoi nous avons été étonnés de constater à nouveau la présence de ces comptes.

Monsieur le Municipal Eric Küng nous informe qu'il s'agit bien des comptes des préavis en attente d'être validés par le conseil communal. Ils ont été séparés afin de différencier ceux liés aux travaux et ceux des autres projets. Ces comptes continueront d'exister tant que les préavis ne seront pas validés par le conseil.

### 4.5.2. Adoption d'un crédit-cadre pour les frais d'études d'un avant-projet, d'un projet de construction ou d'un plan d'aménagement durant la législature 2016-2021 (préavis n° 18/2016)

La sous-commission a voulu connaître l'état du crédit-cadre de 700'000 CHF accordé par le conseil communal pour la législature 2016-2021, savoir comment son suivi est assuré et si le conseil communal doit s'attendre à une demande de crédit complémentaire.

Monsieur le Municipal Küng nous a assuré que le suivi était tenu de manière régulière et qu'à la fin 2017, 132'897.59 CHF avait été dépensés. De plus, aucune demande supplémentaire n'est à attendre pour la fin de la législature.

### 4.5.3 Quelle vision la Municipalité a concernant les futures infrastructures écolières ?

Monsieur le Municipal Mora nous a répondu de manière très complète concernant les éléments suivants :

- Les futures constructions sont régies par l'Association Scolaire Intercommunales de Payerne et Environs (ASIPE)
- La Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) donne son approbation si l'ASIPE présente un plan de développement à 10 ans
- Pour le secondaire, les futures années seront stables (les salles de gymnastique devront tout de même être adaptées)

- Pour le primaire, les mesures suivantes seront prises :
  - o Adaptation du collège de Corcelles par la création de 4 classes au départ de l'administration communale pour accueillir le 1-4P des villages
  - o Construction d'un nouveau collège aux Rammes (parcelle RF n° 2889) pour les 1-8P puis fermeture des collèges de l'Ancien-Hôpital, de Missy, de Vers-chez-Perrin et de toute autre classe ouverte provisoirement d'ici-là
  - o Accueillir les 5-6P des villages dans les collèges de Grandcour et Chevroux, sous réserve de dérogations du Service de l'Education Physique et du Sport (SEPS), limitées dans le temps pour la salle de gymnastique. Ces collèges seront fermés après la construction entre 2021 et 2026 d'un collège pour les 5-8P à Corcelles sur une parcelle encore à définir.
- Ces mesures seront validées le 26 mars
- Les travaux d'adaptation sont prévus pour 2021

En marge de ces mesures et afin de mener à bien ces réformes, les statuts de l'ASIPE vont être modifiés. Le plafond d'endettement devrait être augmenté à 40 millions CHF au lieu des 20 millions CHF actuels. Il est à relever que l'augmentation des élèves payernois est stable entre 2016 et 2017. En effet, 15 élèves supplémentaires sont recensés en primaire et 15 en moins en secondaire. Cependant, l'augmentation de 1.74 % sur l'ensemble de l'association devra être notamment compensée par l'ouverture de 4 classes à Corcelles.

#### **4.5.4 Comment les espaces de détente vont-ils évoluer à Payerne ?**

La Municipalité nous a répondu qu'après sa réfection, la place du marché sera un espace rendu à la population sur laquelle il fera bon vivre et qui animera le centre-ville. Aux alentours de la maison de paroisse, un espace vert sera également développé, la place devant la future Migros sera rendue aux piétons et arborisée. De plus, un projet dans le quartier des Sorbiers est en cours pour le rendre plus agréable pour la population.

#### **4.5.5. Comment les parkings dans « l'hyper centre » vont-ils évoluer ?**

La Municipalité nous a répondu que depuis 2013, une nouvelle politique de stationnement avait été mise en place afin d'éviter que les pendulaires n'utilisent les places du centre-ville et de limiter également les macarons résidents. Les mesures suivantes ont donc été mises en place :

- La Municipalité favorise sur chaque projet la création de places de parc souterraines ;
- Projet HRS Holding SA : 60 places publiques dont 40 en rotation ;
- Projet Migros – Coop : remplacement des places perdues dans le centre commercial agrandi ;
- Réfection de la place de la Concorde en maintenant les places de parc, en lien avec la rue de Lausanne et la rue du Temple.

**4.5.6 Comment voyez-vous la concurrence de la future Migros pour « l'hyper-centre » ?**

La Municipalité nous a répondu que, d'après elle, le centre Migros sera dans « la Ville de Payerne » et non à l'extérieur. Le fait d'avoir un tel supermarché à proximité sera un avantage pour les autres commerces. Les accès piétons entre le centre et la Grand'Rue devront être soignés afin d'amener les clients vers cette dernière. En parallèle, il s'agira d'effectuer un travail sur l'attractivité du centre-ville. Cette problématique touche l'ensemble des villes et non Payerne uniquement. Outre la question des places de parc, il s'agit d'avoir des commerces avec des services de qualité, des aménagements urbains adéquats et des animations donnant envie à la population de venir à Payerne. D'où, par exemple, l'idée de marchés hebdomadaires, le samedi matin sur la place du Marché.

La sous-commission 3 remercie encore une fois la Municipalité pour la qualité du document de réponse réalisé pour la première fois cette année. Il nous a réellement facilité la tâche et a été très utile pour la rédaction de notre rapport.

**Pour la sous-commission 3**

René Besançon

Nicolas Schmid  
Président-rapporteur

Jocelyn Canope